



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ 02.31.79.80.93.

☎ 02.31.79.56.55.

Compte-Rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

**Séance du
Vendredi 12 Juin 2009**
Convocation du 05/06/2009

Le Vendredi 12 Juin 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs PAGNY Laurent, M. GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, M. NAUDIN André,

Madame LELONG Nadine, Adjointes au Maire,

Mesdames BOULLEAUX Marie-Laure, GIGAN Chislaine, MBOMA Lorencia, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle, Conseillères Municipales,

Messieurs CACHELOU Christophe, DESMORTREUX David, GALLET Xavier, TROUSSICOT Nicolas, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : **Monsieur SURIRÉ Olivier à Monsieur PAGNY Laurent**

Absents excusés : **Messieurs CURE Thierry, THOREL Fabrice et TRAVERS Jean**

Secrétaire de séance : **Madame LELONG Nadine**

Formant la majorité des membres en exercices

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire concernant le précédent compte-rendu et donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I – AFFAIRES GENERALES

1. Ouverture des plis pour attribution du lot de bois

Après avoir pris la décision de vendre un lot de bois par la Commune, Monsieur Le Maire donne lecture des six propositions qui ont été soumises par les habitants :

- 80 € Monsieur GALODÉ
- 30 € Monsieur MARIE
- 150 € Monsieur BURGUIERE
- 122€ Monsieur MOTTIN
- 100 € Monsieur NAUDIN
- 122 € Monsieur GODES

La meilleure proposition étant celle de Monsieur BURGUIERE, domicilié 10 place Rhin et Danube à May sur Orne, pour un montant de 150 €; ce lot lui est attribué.

Décision votée à l'unanimité.

2. Proposition de remplacement du dupli copieur

Le contrat initial de 5 ans concernant le dupli copieur a déjà été prolongé de 2 ans, mais devant le degré d'usure et l'ancienneté de l'appareil, la société RICOH ne veut pas renouveler un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal décide donc de le remplacer par un appareil neuf. Deux devis sont présentés. Le modèle RICOH, le moins cher, d'un montant de 2 100 €HT, est retenu à l'unanimité.

II – AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

1. Ecole Primaire E. Lejeune : renouvellement de mobilier

Lors de l'ouverture de la 6^{ème} classe en Septembre dernier, nous avions prévu de renouveler le mobilier pour la rentrée 2009.

Dans une autre classe, il a également été décidé de remplacer des tables usagées par des tables neuves et plus modernes.

Coût total de l'opération : 4 736 €TTC (achat auprès de la CAMIF Collectivités accepté à l'unanimité).

2. Ecole Maternelle Publique : renouvellement de mobilier

Pour remplacer des tables anciennes et usagées, sur proposition de l'institutrice, le Conseil Municipal décide de l'achat de trois grandes tables rectangulaires pour un coût de 490.06 €TTC. Accord à l'unanimité.

3. Proposition d'achat de jeu de plein air

La Commission « Jeunesse » présente un choix retenu des différents modèles de jeux de plein air pour les enfants. Ce jeu sera installé dans le parc de la Mairie et s'ajoutera à ceux existant.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir un jeu de la société PROMAT Collectivités pour un montant de 2 460 €HT (toboggan + échelle + escalade).

4. Renouvellement de la convention restauration scolaire

Madame LELONG présente au Conseil Municipal le projet de convention de restauration scolaire de la société RESTECO relatif à la livraison de repas en liaison froide à la cantine pour un coût de 2.09 €HT par repas pour la rentrée prochaine au lieu de 2.06 €HT actuellement.

Le repas proposé comporte une entrée, un plat de résistance, un fromage et un dessert.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention de restauration scolaire avec la société RESTECO pour l'année 2009/2010.

5. Achat de livres pour la bibliothèque

La bibliothèque gérée par l'A.S.E.C. a été transférée dans le nouveau local communal rue Saint André près des écoles publiques. Une convention devra être signée avec le Conseil Général du Calvados afin que le bibliobus pour le prêt de livres continue de venir régulièrement.

Pour élargir leur panel littéraire, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer à l'A.S.E.C. la somme de 1 500 €pour l'achat de livres.

Décision votée à l'unanimité.

6. Délibération sur la participation de la Commune de Laize la Ville aux frais de scolarisation

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Laize la Ville a accepté depuis plusieurs années de participer aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés à Laize la Ville fréquentant les écoles publiques de May sur Orne.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un titre de recettes soit émis d'un montant total de 8 127.75 €correspondant à la participation 2009.

Décision votée à l'unanimité.

7. Délibération sur la participation aux frais de scolarisation de l'école Sainte Thérèse

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la participation financière obligatoire à l'école Sainte Thérèse pour les élèves de cycle primaire, domiciliés à May sur Orne et fréquentant cette école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour verser une participation d'un montant de 228.59 €x 8 enfants soit un total de 1 828.72 €

Décision votée à l'unanimité.

III – INTERCOMMUNALITÉ

1. Etat d'avancement de la mise en place de la Communauté de Communes

Après plusieurs rencontres concernant ce dossier, il est décidé de créer une intercommunalité entre les Communes de Clinchamps sur Orne, Fontenay le Marmion, Laize la Ville, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay.

La Commune de Saint André sur Orne a choisi d'intégrer la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen.

Pour finaliser ce projet, et rendre possible la création de cette intercommunalité dès 2010, il reste à en déterminer le mode de financement, les compétences, le périmètre, et les statuts.

Une étude financière est en cours réalisée par la Trésorerie Générale.

La prochaine rencontre est fixée au 22 Juin 2009 en Mairie de May sur Orne.

IV – SYNDICATS

1. SDEC : transfert de la compétence feux de signalisation

La Commune a transféré la compétence de signalisation lumineuse au SDEC Energie. Le transfert sera effectif, après approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la Commune et le SDEC Energie. La Commune a demandé au SDEC Energie de lui fournir les éléments des installations concernées.

2. SDEC : approbation de l'état contradictoire du patrimoine

Monsieur Le Maire présente l'état contradictoire composé des éléments suivants :

- 1 – la liste des installations
- 2 – l'état des installations
- 3 – la valorisation du patrimoine

Concernant la valorisation du patrimoine, le montant de 9 576 € estimé par le SDEC Energie doit être comparé à celui figurant à l'inventaire de la Commune au titre de la signalisation lumineuse.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'état contradictoire proposé par le SDEC Energie et retient comme valeur du patrimoine le montant de 9 576 €

V – PERSONNEL

1. Proposition de recrutement d'un agent en Contrat Aidé

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'un agent bénéficiant d'un Contrat Avenir se termine courant Août.

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches pour le recrutement d'un nouvel agent en Contrat Aidé qui accomplira les tâches suivantes : travaux ménagers, feux et garderie des enfants.

Décision votée à l'unanimité.

VI - VOIRIE

1. Renouvellement de la convention d'implantation d'abribus avec le Conseil Général

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler avec le Conseil Général du Calvados la convention de mise à disposition de l'abribus situé rue de la Teste de Buch à la sortie de la Commune vers Fontenay le Marmion pour une période de 6 ans avec une condition particulière.

Décision votée à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention d'implantation d'abribus avec la société APIC

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société APIC de renouveler le mobilier urbain en contrat avec elle et l'implantation d'un panneau supplémentaire contre rémunération. Le Conseil Municipal demande l'affichage d'un plan de la Commune pour une meilleure information aux usagers.

3. Devis pour réfection de caniveaux

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal des travaux de réfection des caniveaux et bordures de trottoirs à réaliser pour une meilleure sécurité situés rue Fleur Terre au niveau du passage des égouts, et rue Tourmaline.

Coût des travaux : 4 570.70 €HT. Décision votée à l'unanimité.

4. Convention de groupement de commande en vue de la création de pistes cyclables

Après délibération, le Conseil Municipal de May sur Orne donne son accord à l'unanimité pour signer une convention avec Saint André sur Orne et Saint Martin de Fontenay concernant l'aménagement de pistes cyclables reliant les trois Communes.

Le chiffrage du projet et le taux de participation de chaque Commune sera à déterminer en fonction du nombre de kilomètres de pistes cyclables.

VII – BÂTIMENTS

1. Travaux de réfection au presbytère

Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal des problèmes d'évacuation des eaux de pluie qui s'infiltrent dans le mur de la propriété de Mme BEROT.

Pour remédier à ces désagréments, Monsieur NAUDIN propose d'accepter le devis de l'entreprise GOURNAY pour un montant de 4 092.27 € Décision votée à l'unanimité.

2. Travaux de réfection à l'Eglise

Monsieur NAUDIN fait part également au Conseil Municipal des différents travaux à prévoir à l'Eglise, à savoir :

- pose d'un nouveau portail
coût : 2 947.36 €HT
- infiltrations d'eau dans les vitraux, réfection des joints
coût : 2 135.39 €HT
- réfection des menuiseries de la Sacristie côté ouest
coût : 3 848.00 €HT
- changement des roulements du clocher
coût : 5 544 €HT par l'entreprise BIARD ROY

Décision acceptée à l'unanimité.

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal qu'une subvention du Conseil Général du Calvados d'un montant de 7 346 €a été accordée à la Commune pour les travaux de réfection de l'Eglise.

Devis pour rénovation d'une souche de cheminée de l'école primaire

Monsieur NAUDIN présente au Conseil Municipal trois devis pour la réparation de la souche de cheminée à l'école primaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise MARAIS de Saint Sylvain pour un montant de 2 150 €HT, proposition la moins – disant.

Devis pour nettoyage des cuves à gazole écoles et Mairie

Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal du besoin de nettoyage des cuves à gazole des écoles et de la Mairie qui se sont révélées d'une extrême saleté.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise NETASERV pour un montant de 540 €HT. La prestation comprend le prélèvement du filtre et sa remise en place.

VIII – ASSOCIATIONS

1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Cellule Emploi

Le bilan de la Cellule Emploi est satisfaisant. Entre 300 et 400 personnes viennent consulter les offres chaque mois. L'association est financée à 93 % par les Communes. Très peu de subventions sont obtenues par les autres organismes.

Une idée est mise en avant : la rotation éventuelle de permanences dans les autres Communes adhérentes.

Une réunion d'information avec les secrétaires de Mairie est prévue le Jeudi 2 Juillet 2009 à 14 h en Mairie de May sur Orne.

Lors de cette Assemblée Générale, il aurait du être procédé au renouvellement d'un tiers des délégués. Le quorum n'étant pas atteint, le vote est repoussé au mercredi 24 Juin prochain.

IX – FÊTES ET CEREMONIES

1. Droit de place pour la fête de la Saint Firmin

Monsieur GALODÉ donne le compte-rendu de la commission réunie en séance le mardi 9 Juin 2009 pour décider du choix des forains et du montant du droit de place par caravane.

L'année dernière, 50 € ont été encaissés et 50 jetons de voitures tamponneuses ont été offerts. Renseignements pris auprès des responsables des fêtes voisines pour connaître leur procédure, le droit de place unique a fait l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un droit de place unique à la caravane d'un montant de 30 €50 pour la durée de la fête communale.

X – QUESTIONS DIVERSES

1. Fête de la Saint Firmin 2009

Monsieur GALODÉ présente le programme de la fête communale, à savoir :

- 20h30 vendredi soir spectacle (avec Nicolas)
- 14 h samedi concours de pétanque
- 20 h rassemblement aux écoles
- 21h/21h30 feux d'artifices
- 22 h retour sur la fête
- 6h30/7h dimanche mise en place foire à tout
- 10h30 messe

La commission propose d'accueillir une fanfare de 30 musiciens « Les Diables Bleus » de Mondeville pour un coût de 1000 € Le Conseil Municipal refuse cette idée car la Commune vient d'acquérir une nouvelle sono embarquée.

2. Commission Matériel : achat d'un arroseur pour le stade

Pour remplacer les arroseurs circulaires du stade, la commission propose au Conseil Municipal d'acquérir du matériel moins encombrant, pouvant être utilisé par une seule personne, et qui fonctionne par la pression de la conduite d'eau entre 3 et 6 bars (pression constatée au stade par la SAUR : 4.2 bars). L'arrosage s'effectue en deux moitiés du stade. Deux devis sont présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un arroseur chez l'entreprise CHIVOT pour un montant de 3 857.10 €TTC.

3. Antenne de l'E.S.I.M.

L'E.S.I.M. demande à la Municipalité l'autorisation d'installer sur le toit du club house une antenne de télévision.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. SDEC : éclairage pour abribus et wagon de la mine

Monsieur NAUDIN présente plusieurs devis pour réaliser l'éclairage des abribus situés dans Gaucamps et près de la pharmacie pour un montant de 645.06 € et celui du wagon de la mine au carrefour pour un montant de 2091.66 €

La décision est reportée.

5. Information nouvelle entreprise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de l'entreprise HUET, Locations de nacelles, sur la Commune implantée sur le terrain de M. et Mme NAPOLY.

Le Maire,

Séance levée à 21 h 45.